

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16807**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Concepteur créateur en communication visuelle

Nouvel intitulé : Directeur artistique en communication visuelle et multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut de communication appliquée (ICA), Institut de communication bordelais (ICB), Institut de communication de Provence (ICP) - ECV, Institut de communication nantais (ICN) - ECV atlantique	Directeur ICA, Dirctrice ICB, Dirctrice ICP/ECV, Dirctrice ICN/ECV

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132 Arts plastiques, 134f Art et design

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le concepteur -créateur en communication visuelle assure la conception et la réalisation d'un projet en réponse à la demande particulière d'un client. Il doit donc :

- Analyser la demande pour l'interpréter, l'améliorer et l'enrichir en dialoguant avec le client.
- Définir une stratégie qui prend en compte la concurrence, le positionnement du produit. La traduire par des concepts écrits en collaboration avec une équipe de créatifs.
- Traduire en planches visuelles les meilleurs concepts
- Choisir les propositions à présenter au client sur des supports papier ou écran
- Présenter au client les quelques projets choisis et dialoguer avec lui pour les défendre et les argumenter
- Mettre au point en agence l'exécution du projet retenu et contrôler les fichiers à transmettre à la fabrication
- Choisir et gérer les sous-traitants (photographes, cinéastes, freelance...)
- Contrôler la fabrication, le respect des budgets et des délais.

Les capacités attestées sont :

- Savoir transcrire le problème de communication du client sous forme de brief
- Mettre en œuvre ses connaissances marketing et l'analyse du produit
- Elaborer une réflexion stratégique
- Se documenter, utiliser les techniques de créativité et produire les premières pistes graphiques.
- Réaliser les esquisses des premières pistes
- Choisir les pistes les plus intéressantes
- Mettre au point avec tous les outils graphiques, dont l'informatique, les projets choisis
- Décliner les projets choisis sur des supports appropriés, édition, web, packaging...
- Préparer la présentation au client, dessins manuels, animation vidéo...
- Présenter et défendre ses projets devant le client
- Choisir, mettre au point la piste retenue avec le client, au moyen des outils graphiques, dont l'informatique
- Transmettre au service production les fichiers numériques
- Suivre la réalisation
- Contrôler les délais et les coûts.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout le secteur de la communication visuelle : design graphique, publicité, multimédia, interactivité (jeux, vidéos, webdesign), illustration, édition.

Ces fonctions s'exercent au sein d'agences de design, de publicité, des studios multimédias, dans des entreprises ayant un service communication ou en indépendant.

Directeur de création (DC), Directeur artistique (DA), designer graphique, graphiste indépendant, webdesigner, illustrateur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

I - Dans le cadre de la formation initiale, il y a 4 composantes de la certification :

Le contrôle continu : Il permet d'évaluer les compétences des fondamentaux en mise en page, typographie ...

Les étudiants sont notés tout au long de l'année.

Les stages : Les stages sont notés d'après la fiche remplie en agence par le responsable du stagiaire. Il valide les compétences du stagiaire

dans sa participation au travail de création en équipe, son exactitude

Le Book : C'est le dossier que l'étudiant constitue en sélectionnant des travaux exécutés pendant la durée de la formation. Ce book est présenté devant un jury de professionnels extérieurs à l'organisme. Il est très important car il est révélateur des compétences du titulaire dans la création graphique, de sa personnalité, de sa spécificité. Il constitue le CV du titulaire

Le projet de fin d'études : Ce projet est lui aussi présenté devant un jury de professionnels. Il est construit en 2 étapes :

- un avant projet dans lequel l'étudiant déclare son intention initiale qui permet d'évaluer sa capacité à concevoir un projet original et la stratégie de communication qui sera mise en oeuvre
- la réalisation de ce projet finalisé où sont appréciés la cohérence de la démarche, la diversité et la qualité des travaux.

II- Dans le cadre de la VAE, le candidat doit présenter devant le même jury que celui du projet de fin d'études des étudiants en formation initiale :

- un dossier de réalisations personnelles et professionnelles
- une réalisation qu'il doit détailler, justifier et argumenter

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Les jurys sont composés de professionnels en activité, extérieurs à l'organisme certificateur. Leur nombre varie de 6 à 12.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Même jury que celui du projet de fin d'études des étudiants en formation initiale.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 5 ans avec effet au 15 mars 2005 jusqu'au 15 mars 2010

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification de l'autorité responsable.

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé Concepteur créateur en communication visuelle, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2013.

Décret n° 204-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au J.O du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au J.O du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : l'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1986 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 31 juillet 2000 publié au J.O du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 12 novembre 1996 publié au J.O du 29 novembre 1996 portant homologation de titres et Diplômes de l'enseignement technologique. Extension de l'homologation du titre de l'ECV - ICA à l'ECV - ICB.

Arrêté du 9 janvier 1996 publié au J.O du 21 janvier 1996 portant homologation sous l'intitulé « Certificat Supérieur de Communication Visuelle ».

Pour plus d'informations

Statistiques :

ECV Paris/ICA : 55 < nombre certifiés < 60 par an
ECV Aquitaine/ICB : 40 < nombre certifiés < 48 par an
ECV Provence/ICP : 20 < nombre certifiés < 25 par an
ECV Atlantique/ICN : 18 < nombre certifiés < 25 par an

Autres sources d'information :

site internet : <http://www.ecv.fr>

Les adresses mail :

ecvparis@ecv.fr

ecvbdx@ecv.fr

ecvaix@ecv.fr

ecvnantes@ecv.fr

Lieu(x) de certification :

Institut de communication appliquée (ICA) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Institut de communication bordelais (ICB) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Bordeaux]

Institut de communication de Provence (ICP) - ECV : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Aix-en-Provence]

Institut de communication nantais (ICN) - ECV atlantique : Pays de la Loire - Loire-Atlantique (44) [Nantes]

ECV Paris/ICA : 1 rue du Dahomey 75011 Paris - Tél : 01 55 25 80 10

ECV Aquitaine/ICB : 42 quai des Chartrons 33000 Bordeaux - Tél : 05 56 52 90 52

ECV Atlantique /ICN : 20 rue de l'héronnière 44000 Nantes - Tél : 02 40 69 15 13

ECV Provence/ICP 580 avenue Mozart 13100 Aix-en-Provence - Tél : 04 42 93 41 13

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Identiques aux lieux de certification

Historique de la certification :

Ancien libellé : « Concepteur en Communication Visuelle » (Arrêté du 11mars 2005 publié au J.O. du 15 mars 2005)

Certification précédente : Concepteur créateur en communication visuelle

Certification suivante : Directeur artistique en communication visuelle et multimédia